



FONDS INTERNATIONAUX
D'INDEMNISATION
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES

Point 9 de l'ordre du jour	IOPC/OCT12/9/2/2	
Original: ANGLAIS	9 août 2012	
Assemblée du Fonds de 1992	92A17	
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC56	
Assemblée du Fonds complémentaire	SA8	•
Conseil d'administration du Fonds de 1971	71AC29	

BUDGET POUR 2013 ET CALCUL DES CONTRIBUTIONS AU FONDS GÉNÉRAL

FONDS COMPLÉMENTAIRE

Note de l'Administrateur

Résumé:	Ainsi qu'il est indiqué dans le document IOPC/OCT12/9/2, le présent document contient le projet de budget administratif du Fonds complémentaire pour l'exercice 2013. Le projet de budget proposé dans l'annexe s'élève au total à £46 600. Le présent document fait le point des contributions au fonds général pour 2012.
Mesures à prendre:	<u>Assemblée du Fonds complémentaire:</u> <ul style="list-style-type: none">a) examiner le projet de budget des dépenses administratives du Fonds complémentaire pour 2013 en vue de son adoption (paragraphe 2.6 et annexe);b) décider s'il convient de maintenir le fonds de roulement à £1 million pour le Fonds complémentaire (paragraphe 4.2.3); etc) examiner la proposition de l'Administrateur de ne mettre en recouvrement aucune contribution au fonds général pour 2012 (paragraphe 5).

1 **Introduction**

- 1.1 En vertu à la fois de l'article 16.2 du Protocole portant création du Fonds complémentaire et de l'article 18.5 de la Convention de 1992 portant création du Fonds, l'Assemblée du Fonds complémentaire adopte le budget annuel du Fonds complémentaire.
- 1.2 Conformément à l'article 3 du Règlement financier de l'Organisation, l'exercice financier du Fonds complémentaire est l'année civile. Le projet de budget que propose l'Administrateur couvre donc la période allant du 1er janvier au lundi 31 décembre 2013.
- 1.3 Conformément à l'article 11 du Protocole portant création du Fonds complémentaire, l'Assemblée du Fonds complémentaire détermine, s'il y a lieu, le montant des contributions à mettre en recouvrement.
- 1.4 Les dépenses du Fonds complémentaire se ventilent comme suit:

- a) frais et dépenses prévus pour l'administration du Fonds complémentaire et tout déficit d'exercices antérieurs; et
- b) paiement des demandes d'indemnisation.

2 **Budget des dépenses administratives pour 2013**

- 2.1 À leurs sessions de mars 2005, l'Assemblée du Fonds de 1992, le Conseil d'administration du Fonds de 1971 et l'Assemblée du Fonds complémentaire ont décidé que les trois Fonds devraient avoir un Secrétariat commun et que le Secrétariat du Fonds de 1992 devrait se charger de l'administration à la fois du Fonds de 1971 et du Fonds complémentaire (documents [92FUND/A/ES.9/28](#), paragraphe 7.3, [71FUND/AC.16/15](#), paragraphe 4.4 et [SUPPFUND/A.1/39](#), paragraphes 11.2 et 11.3).
- 2.2 Le projet de budget administratif pour le Secrétariat commun, à l'exclusion des honoraires du Commissaire aux comptes et des dépenses directement imputables aux différentes Organisations, s'élève au total à £4 339 660 (document IOPC/OCT12/9/2/1, annexe I) pour 2013. Ce chiffre est inférieur de £267 850 (5,8 %) aux chiffres du budget pour 2012, soit £4 607 510.
- 2.3 Un récapitulatif du budget administratif pour le Secrétariat commun est présenté ci-après:

CHAPITRE	Ouverture de crédits proposée pour 2013 £	Ouverture de crédits en 2012 £	% d'augmentation/(baisse) par rapport à 2012
I Personnel	2 770 910	2 858 285	(3,1) %
II Services généraux	923 250	993 075	(7,0) %
III Réunions	100 000	150 000	(33,3) %
IV Voyages	100 000	150 000	(33,3) %
V Dépenses accessoires (hors honoraires du Commissaire aux comptes)	385 500	396 150	(2,7) %
VI Dépenses imprévues	60 000	60 000	0,0 %
Total des dépenses – chapitres I à VI	4 339 660	4 607 510	(5,8) %

- 2.4 Comme indiqué dans le document IOPC/OCT12/9/1, l'Administrateur propose que, conformément à l'approche adoptée depuis l'exercice 2005, le Fonds complémentaire continue de verser au Fonds de 1992 des frais de gestion pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013, au titre des coûts de fonctionnement du Secrétariat commun. Il a été proposé que le montant des frais de gestion soit fixé à £33 000 pour l'exercice 2013 (IOPC/OCT12/9/1), contre £59 500 pour 2012. Le projet de budget a été préparé sur cette base. Si les coûts devaient être répartis différemment entre les trois Organisations, le projet de budget devrait être revu en conséquence.
- 2.5 Le Commissaire aux comptes a provisoirement indiqué que les honoraires relatifs à la vérification des états financiers pour 2012 se maintiendront à £3 600, à acquitter en 2013. Ces honoraires sont compris dans les crédits prévus pour les dépenses administratives afférentes au Fonds complémentaire uniquement, qui s'élèvent à £13 600.
- 2.6 Le projet de budget administratif du Fonds complémentaire pour 2013, d'un montant total de £46 600, est reproduit en annexe.

3 Estimation du solde au 31 décembre 2012

3.1 Estimation du solde

L'excédent estimatif de £1 001 851 au 31 décembre 2012 est calculé comme indiqué dans le tableau ci-après:

	£	£
Solde reporté au 1er janvier 2012		1 049 951
<i>Plus</i>		
Intérêts à échoir en 2012 (estimation)	15 000	15 000
<i>Moins</i>		
Dépenses administratives en 2012 (voir le paragraphe 3.3)	63 100	63 100
Estimation du solde au 31 décembre 2012		1 001 851

3.2 Produits

Contributions

3.2.1 L'Assemblée du Fonds complémentaire a décidé en octobre 2011 de ne pas mettre en recouvrement de contributions pour 2011 exigibles en 2012 (voir document [IOPC/OCT11/11/1](#), paragraphe 9.2.16).

Intérêts à échoir en 2012

3.2.2 Les intérêts à échoir sur le placement des avoirs du fonds général par le Fonds complémentaire pour l'année 2012 sont évalués à £15 000. Cette estimation suppose le placement à long terme d'une somme moyenne d'environ £1 million.

3.3 Dépenses

Les dépenses administratives pour 2012, d'un montant de £63 100, se ventilent comme suit:

- frais de gestion d'un montant de £59 500 à verser au Fonds de 1992 (voir le document [IOPC/OCT11/11/1](#), paragraphe 9.1.4).
- honoraires du Commissaire aux comptes pour la vérification des états financiers 2011, d'un montant de £3 600, à acquitter en 2012.

4 Estimations pour 2013

4.1 Produits

Intérêts à échoir en 2013

Les intérêts à échoir sur le placement des avoirs du fonds général par le Fonds complémentaire pour l'année 2013 sont évalués à £10 000. Cette estimation suppose le placement à long terme d'une somme moyenne d'environ £1 million.

4.2 Dépenses

4.2.1 Les dépenses administratives pour 2013 s'élèvent à £46 600 au total, tel qu'indiqué aux paragraphes 2.4 à 2.6.

Fonds de roulement

4.2.2 Afin de permettre au Fonds complémentaire de faire face à des dépenses imprévues, probablement modestes, l'Assemblée du Fonds complémentaire a décidé à sa session d'octobre 2011 de maintenir le fonds de roulement à £1 million (document [IOPC/OCT11/11/1](#), paragraphe 9.2.15).

4.2.3 L'Administrateur propose que le fonds de roulement soit maintenu à £1 million.

4.3 Estimation du solde

4.3.1 Le solde du fonds général au 31 décembre 2013 est estimé comme suit:

		£	£
<i>Plus</i>	ESTIMATION DES PRODUITS		
	Solde au 31 décembre 2012 (paragraphe 3.1)	1 001 851	
	Intérêts à échoir en 2013	10 000	
	Total des produits estimatifs pour 2013		1 011 851
<i>MOINS</i>	ESTIMATION DES DÉPENSES		
	Dépenses administratives, y compris les frais de gestion, budget 2013 (annexe)	46 600	
	Fonds de roulement	1 000 000	
	Total des dépenses estimatives pour 2013		1 046 600
<i>Plus</i>			
	DÉFICIT DU FONDS GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 2013		(34 749)

4.3.2 Comme l'indiquent les estimations figurant dans le tableau ci-dessus, le déficit prévu au 31 décembre 2013 est faible.

5 Proposition de l'Administrateur

5.1 L'Administrateur estime qu'en dépit de l'estimation portant le solde du fonds général sous le seuil du fonds de roulement au 31 décembre 2013, il devrait suffire à couvrir toutes les dépenses jusqu'au 1er mars 2014.

5.2 Compte tenu des estimations énoncées ci-dessus, l'Administrateur propose de ne pas mettre en recouvrement de contribution au fonds général pour 2012.

6 Mesures à prendre

Assemblée du Fonds complémentaire

L'Assemblée du Fonds complémentaire est invitée à:

- prendre note des informations figurant dans le présent document;
- adopter le projet de budget des dépenses administratives du Fonds complémentaire pour 2013 (paragraphe 2.6 et annexe);
- décider s'il convient de maintenir le fonds de roulement à £1 million pour le Fonds complémentaire (paragraphe 4.2.3); et
- décider s'il convient d'approuver la proposition de l'Administrateur de ne mettre en recouvrement aucune contribution au fonds général pour 2012 (paragraphe 5).

ANNEXE

Projet de budget administratif du Fonds complémentaire pour 2013*(en livres sterling)*

ÉTAT DES DÉPENSES		DÉPENSES EFFECTIVES EN 2011	OUVERTURE DE CRÉDITS 2011	OUVERTURE DE CRÉDITS 2012	OUVERTURE DE CRÉDITS 2013
I	Frais de gestion à payer au Fonds de 1992	56 000	56 000	59 500	33 000
II	Dépenses administratives (y compris les honoraires du Commissaire aux comptes)	3 600	13 600	13 600	13 600
Ouverture de crédits pour le Fonds complémentaire		59 600	69 600	73 100	46 600